

3A2TL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1904 ROUTE DES PLATANES
31330 MERVILLE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 21 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Alexandre DA SILVA, demeurant 78 RUE DU BOURRELIER, 31330 MERVILLE,

Monsieur Daniel DA SILVA, demeurant 1904 ROUTE DES PLATANES, 31330 MERVILLE,

Monsieur Geoffrey DA SILVA, demeurant 366 CHEMIN DE LAFFAGE, 31330 MERVILLE,

Madame Marie CORREIA, épouse DA SILVA, demeurant 1904 ROUTE DES PLATANES, 31330 MERVILLE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 3A2TL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 1904 ROUTE DES PLATANES, 31330 MERVILLE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 21/11/2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Geoffrey DA SILVA, demeurant 366 CHEMIN DE LAFFAGE, 31330 MERVILLE, associé.

Monsieur Geoffrey DA SILVA disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Monsieur Geoffrey DA SILVA accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Geoffrey DA SILVA aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

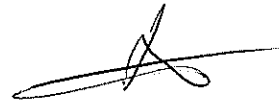
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à MERVILLE
Le 21 novembre 2024

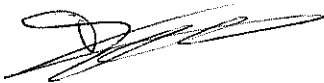
Alexandre DA SILVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. DA SILVA', with a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel DA SILVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. DA SILVA', with a long horizontal stroke extending to the right.

Geoffrey DA SILVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. DA SILVA', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie CORREIA, épouse DA SILVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. CORREIA', with a long horizontal stroke extending to the right.